

Département du Nord - Arrondissement de CAMBRAI

Ville d'ESCAUDŒUVRES

☎ 59161 - ☎ 03.27.72.70.70. - FAX : 03.27.72.70.92.

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT INTERDICTION D'ARRET ET DE STATIONNEMENT
– 09 rue Pasteur –**

Le Maire de la commune d'ESCAUDŒUVRES (NORD),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L3221-4,
- Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L131-1 et R131-1 à R131-11,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,
- Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1 – huitième partie – signalisation temporaire),
- Vu l'arrêté municipal du 27 mars 1973 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules dans la commune,
- Vu la demande effectuée par l'entreprise ENSIO SAS, sise Dardilly cedex.
- Considérant qu'en raison de la réparation GC en chaussée, au 09 rue Pasteur à Escaudoeuvres, il convient de prendre des mesures pour interdire le stationnement et prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1^{er} : Au cours de la période comprise entre le 18 mars 2024 à 07 heures 00 et le 18 avril 2024 à 18 heures 00, le stationnement sera interdit face au 09 rue Pasteur à Escaudoeuvres.

Article 2 : L'interdiction de stationnement sera portée à la connaissance des usagers par les panneaux : B6d.

Article 3 : La signalisation de restriction sera conforme aux textes et règlements en vigueur, notamment aux dispositions de l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière.

Article 4 : La pose et la maintenance de cette signalisation seront à la charge de l'entreprise ENSIO SAS.

Article 5 : Madame la Directrice générale des Services de la commune d'ESCAUDŒUVRES et la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de l'Arrondissement Routier de CAMBRAI.
- Monsieur le Commissaire Principal de Police Chef de la Circonscription de CAMBRAI
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux
- Aux riverains

Fait à ESCAUDŒUVRES, le 05 mars 2024
Le Maire,
Thierry BOUTEMAN



2024-22